



Envoyé en préfecture le 18/07/2024
 Reçu en préfecture le 18/07/2024
 Publié le 18/07/2024
 ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 juillet 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
11 juillet 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
11 juillet 2024			

Étaient présents
 Mesdames TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON

Procurations
 Mme GAMBET avait donné procuration à M. GUERRIOT
 Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU
 M. RENOUX avait donné procuration à Mme PEREZ
 Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
 Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
 M. BERGONZAT avait donné procuration à M. GAROUSTE
 Mme COUESNON avait donné procuration à Mme RAHIN

Absents
 M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-04-15

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET
d'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES
relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial

Pour assurer le bon fonctionnement des services techniques, Monsieur le Maire indique à l'assemblée communale qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

18/07/24

Berger
Levaux

ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_15-DE



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial ;

PRECISE :

- que l'échelle indiciaire de traitement de référence, la durée de carrière sont celles prévues par le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans l'emploi ainsi créé et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2024 et suivants, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 17 juillet 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

